

Proposition de descriptif d'épreuve en cours d'année pour l'enseignement de spécialité ISN

Note préliminaire

Le présent texte correspond au cas des candidats sous statut scolaire dans un établissement public local d'enseignement ou dans un établissement privé sous contrat.

Les autres candidats, notamment ceux qui sont scolarisés dans un établissement d'enseignement privé hors contrat, devraient être soumis à un contrôle ponctuel prenant la forme d'une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum et portant sur les compétences figurant dans le programme de la spécialité ISN.

Evaluation en cours d'année

Objectifs

L'épreuve d'évaluation de l'enseignement de spécialité ISN a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat en lien avec programme correspondant.

Modalités de l'évaluation

L'évaluation se déroule dans l'établissement de formation (usuellement, celui où est scolarisé le candidat), et est composée de deux parties.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur ayant suivi et formé l'élève pendant l'année et, dans la mesure du possible, d'un autre enseignant n'ayant pas été associé à l'enseignement de spécialité suivi par le candidat.

Première situation d'évaluation : présentation du projet du candidat et entretien (sur 10 points, durée approximative 10 minutes). Le projet est matérialisé par un dossier-projet de 5 à 10 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Ce projet est structuré de façon à mettre en évidence

- le but visé et les moyens choisis pour atteindre ce but ;
- la démarche de projet qui a conduit au résultat tel que présenté ;
- la dimension collaborative du projet liée au travail en équipe.

Le candidat effectue une présentation orale de son projet, d'une durée maximale de 8 minutes, pendant laquelle il n'est pas interrompu. Le temps restant est consacré à un entretien avec la commission d'évaluation portant sur le projet et sur son lien avec les

compétences fixées dans le programme de l'enseignement de spécialité ISN.

À la date fixée par le professeur chargé de l'enseignement ISN, le candidat se présente à l'entretien muni de son dossier-projet. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. La commission d'évaluation lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La note de zéro pour cette partie de l'évaluation lui est alors attribuée.

Un dossier-projet est considéré non conforme s'il n'est pas personnel, ou n'est pas réalisé avec l'outil informatique, ou comporte moins de 5 pages, hors annexes.

Deuxième situation d'évaluation : interrogation par la commission d'évaluation (sur 10 points, durée approximative 10 minutes).

L'interrogation porte sur les contenus spécifiés dans le programme de l'enseignement de spécialité ISN, et a pour but de vérifier que le candidat s'est approprié les notions fondamentales et sait les utiliser dans un contexte particulier.